Un mouvement

de tous les douaniers

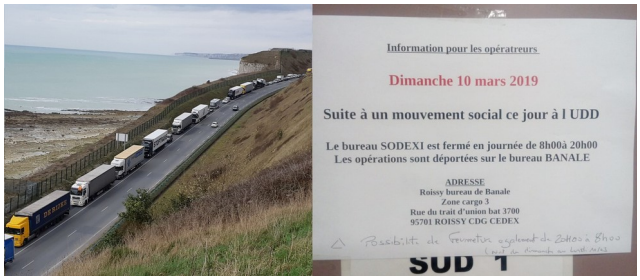

Contexte

Depuis le 4 mars un mouvement social agite la douane. Si le Brexit a pu apparaître comme un élément déclencheur, il est réducteur de le ramener à cet élément.

Le 12 mars l'intersyndicale douane a été reçue par le Ministre à Bercy puis le 14 mars une nouvelle rencontre tout aussi infructueuse a eu lieu.
Les propositions formulées ayant été rejetées, il convient maintenant d'amplifier le mouvement. La régression, au niveau des propositions du ministre, faites le 14 mars, a fait claquer la porte aux OS.
Jusqu'à maintenant les brigades ont été en pointe dans le mouvement (Tunnel sous la Manche, gare du Nord, Paris-Aéroports, Sète, Hendaye, Périgueux, Bayonne, Pau, Poitiers, Limoges, La Rochelle …) en effectuant des « contrôles très attentifs »…
Or tout le monde est concerné, AG-CO et SU et dans toutes les régions. Il est important que cela se sache en douane mais aussi à l'extérieur.
Ce n'est qu'en généralisant les actions dans toutes les branches que nous parviendrons à obtenir tout ou partie satisfaction sur nos revendications.

Moyens d'action

Les agents de la branche CO peuvent sembler démunis en termes de moyens d'action par rapport à leurs collègues SU qui peuvent mener des actions plus « visibles » des médias ou de la hiérarchie.

Or ceux-ci existent bel et bien. En voici quelques-uns :

a) en viticulture

→ Recevabilité des déclarations de plantation. Les étudier le plus minutieusement possible.
→ Ne plus intégrer les conventions CIEL.
→ Recevabilité des Déclarations Récapitulatives Mensuelles : étude détaillée et vérifier leur conformité avec la réglementation en vigueur.

b) en bureau

→ Utiliser au maximum les délais légaux fournis par les textes pour faire durer l'étude des dossiers.
→ Contrôles physiques et documentaires systématiques des déclarations en circuit noir.
→ Contrôles physiques et documentaires approfondis des documents d'ordre publics (EUR1, permis CITES…).

c) dénoncer les conditions de travail qui se dégradent

→ Inscrire sur le registre santé et sécurité au travail les effets de vos conditions de travail dégradées et faire des *fiches de signalement en cas d'atteintes à votre intégrité physique et/ou morale* (disponibles dans *Aladin NG – RH et relations sociales – santé et sécurité au travail – risques professionnels*).

Ce ne sont que des exemples et vous aurez sûrement d'autres moyens d'action liés à votre métier.

Pour conclure

Des services CO ont déjà mené des actions. C'est donc possible pour TOUS les agents de se faire entendre.

L'intersyndicale rencontrera les agents lors des RMIS qui se tiendront les 20 mars à Libourne et à Bergerac, le 21 mars à la RI de Bordeaux, à l'hôtel des douanes (CSRH-services de la DI/DR, musée) ainsi que sur le site de Bassens (Brigades de Bordeaux et Arcachon et bureaux de Bassens et Arcachon), le 26 mars à Périgueux, le 28 mars à Langon et Agen et le 29 mars au bureau de Mérignac.

Il faut juste se lancer. Et le faire savoir aux autres collègues SU et AG-CO et aux médias .

Nous renouvelons notre soutien à tous les collègues en lutte !